

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 28 Février

LES

CHARGES DE L'AGRICULTURE

Au moment où les questions de réforme de l'impôt et de péréquation des charges fiscales sont l'objet des préoccupations générales, la société de statistique de Paris a pensé que ce serait faire œuvre utile que de déterminer les charges budgétaires qui pèsent actuellement sur les diverses branches de l'activité nationale et de préciser les inégalités existantes.

Il est une industrie, spécialement surimposée et pour laquelle le compte de ces charges spéciales n'a jamais été sérieusement établi, c'est l'agriculture.

La société de statistique a compris que son premier soin devait être de déterminer ce compte et elle l'a fait avec le scrupule qu'elle apporte à tous ses travaux.

Ce premier résultat obtenu, elle s'est livrée à un travail analogue pour la fortune mobilière, ce qui lui a permis de faire un rapprochement utile entre la charge fiscale qui pèse sur l'agriculture et celle que supporte le capital mobilier.

Il n'est pas sans intérêt de donner le résumé de cette comparaison que nous empruntons à une savante étude communiquée à la société de statistique par M. Vacher, député.

Voici le tableau des impôts qui grèvent spécialement la propriété rurale :

Impôt foncier : Propriété non bâtie, principal et centimes additionnels.....	251 millions.
Propriété bâtie.....	40 »
Enregistrement et timbre.....	275 »
Prestations.....	39 »
Main morte.....	5 »
	610 »

A première vue, ce tableau paraît incomplet. On n'y voit pas figurer, par exemple, les chiffres relatifs à la part de la contribution des portes et fenêtres et de la contribution personnelle-mobilière qui pèse sur la propriété rurale. La raison de ces omissions est la suivante : Comme le but qu'on se

propose d'atteindre est de compenser entre elles les charges de la propriété immobilière et de la propriété mobilière, il a paru préférable de ne pas mentionner ces contributions qui grèvent les deux catégories de propriété, sans qu'on puisse fixer avec exactitude la part qui revient à chacune. Il est bien entendu que la même suppression est opérée sur le tableau des charges de la propriété mobilière.

Le tableau ci-dessus ne tient pas compte non plus des contributions indirectes, autres que le timbre et l'enregistrement. Cette lacune s'imposait, car les données manquent complètement pour évaluer la part de la propriété rurale dans ces impôts indirects.

Il est beaucoup plus facile d'évaluer les charges budgétaires de la propriété mobilière que les précédentes, car elles sont énumérées chaque année dans le compte définitif des finances. Voici, en chiffres ronds, les résultats de 1886 :

Taxe à 3 % du revenu des valeurs mobilières.....	47 millions.
Droit de transmission.....	37 »
Droit de timbre proportionnel et visa.....	20 »
Mutations par décès (moins fonds d'Etat).....	23 »
Mutations de fonds d'Etats français et étrangers.....	14 »
	141 »

D'une part, nous avons donc une propriété immobilière rurale (bâtie et non bâtie) qui paye annuellement 610 millions d'impôts spéciaux, et de l'autre une fortune immobilière dont la charge annuelle est de 141 millions.

Le revenu net total de la fortune mobilière est, en France, de 2,876 millions de francs. Quel est celui de la prospérité agricole ?

M. Vacher évalue comme suit le revenu net imposable de la propriété immobilière rurale :

Propriété non bâtie. . .	2,645 millions.
Propriété bâtie	375 —
Revenu net total.	3,020 —

La charge budgétaire qui pèse chaque année sur la propriété rurale étant, comme nous l'avons dit plus haut, de 610 millions, et le revenu net étant de 3,020 millions de francs, la charge est de 21 p. 100 du revenu net.

En résumé, la charge spéciale que supporte l'agriculture serait quatre fois plus considérable que celle qui pèse sur le capital mobilier.

Ce qui aggrave encore l'énormité de la charge immobilière, c'est que l'administration, pour l'établissement du revenu net territorial, n'a pas tenu compte de certaines charges indirectes qui pèsent d'un poids lourd sur la propriété foncière : c'est la masse des assurances immobilières contre l'incendie, contre la grêle, contre les épizooties et dont le total dépasse 60 millions ; c'est ensuite et surtout la dette hypothécaire, dont le total n'est pas moindre de 15 milliards, d'après un relevé qui remonte à 1874. De là l'accroissement inquiétant du nombre des ventes de biens sur saisies immobilières. Il était de 6,539 en 1875 ; de 7,327 en 1880 ; de 9,575 en 1885, il dépasse à l'heure qu'il est 11,000.

C'est là un symptôme qui mérite d'attirer l'attention des pouvoirs publics, car il est l'indice d'une situation à laquelle il importe de porter remède.

C'est précisément à cause de la charge excessive qui pèse sur la propriété rurale que les placements d'argent fuient la terre pour se porter sur les valeurs mobilières beaucoup moins grevées. On évalue à 1,200 les économies annuelles de l'épargne française ; or, comme la fortune mobilière depuis 10 ans s'accroît régulièrement de plus de un milliard par an on voit quelle part énorme est faite aux placements mobiliers.

Ce résumé suffit pour démontrer combien il serait urgent de procéder tout au moins à la péréquation de l'impôt foncier et de l'impôt des valeurs mobilières en ramenant la charge qui pèse sur la propriété rurale à des proportions plus équitables.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 26 février

Les Candidatures multiples

M. René Lafon. — J'ai l'honneur de déposer une proposition de loi tendant à prévenir et à réprimer les candidatures multiples. (Interruptions à droite). Les lois actuelles autorisent les candidatures multiples.

L'intérêt de la République et le respect du suffrage universel (rires à droite) commandent la mesure que j'ai l'honneur de proposer. La sanction consisterait à compter comme nuls les bulletins en contradiction avec le texte de la loi.

Les candidats auraient à faire connaître, avant l'élection, dans quelle circonscription ils se présentent. Il importe d'assurer, contre des entreprises coupables, la sécurité de la République et l'indépendance du suffrage universel. (Rires à droite ; très bien ! à gauche.)

M. Le Hérisse. — Je réclame l'urgence et la discussion immédiate. En présence des atteintes qu'on veut porter au suffrage universel, il est indispensable que la Chambre se prononce sans délai. (Très bien ! à droite. — Tumulte à gauche.)

M. de Cassagnac. — Je demande l'avis du gouvernement.

M. René Lafon. — La proposition ne peut que gagner à une étude approfondie, et c'est pour ce motif que je n'avais pas demandé l'urgence ; toutefois, je l'accepte, mais je m'oppose à la discussion immédiate, qui équivaudrait à la question préalable.

M. de Cassagnac. — Je m'étonne que l'auteur de la proposition n'ait pas accepté la discussion immédiate. La proposition est de celles qu'il est honteux de laisser longtemps en suspens, puisqu'elle a pour objet de violenter la volonté nationale. (Très bien ! à droite.)

On veut mettre un baillon au suffrage universel sous prétexte de menées césariennes et plébiscitaires. Il ne peut appartenir à une oligarchie, à une coterie, d'opposer sa volonté à celle du peuple souverain. Vous n'avez pas le droit de vous placer en face du peuple ; c'est lui seul qui est le maître ; et, si l'on veut se mettre sur sa route, il écrasera de son pied ceux qui s'opposent à sa marche. (Double salve d'applaudissements à droite.)

M. Cazéaux. — Je demande au gouvernement de faire connaître son sentiment à la Chambre.

M. Thibonnet, ministre de la justice. — Le gouvernement est respectueux du suffrage universel, et il pense que le principe de la proposition ne porte pas atteinte à son indépendance. (Exclamations à droite.)

Sur la question d'urgence, le gouvernement s'en rapporte à la Chambre ; mais il s'oppose à la discussion immédiate d'une proposition qu'il ne connaît pas encore.

Quand la discussion viendra, on verra de quel côté sont les amis du suffrage universel. Ce ne sera pas du côté de ceux qui, en d'autres temps, ont exigé le serment préalable. (Très bien ! au centre.)

gic de ses traits eût fait envié à un prince. Sa timidité même, exempte de gaucherie, était une séduction, et la fausse bourgeoise, qui était connue, avait lu dans le clair azur de ses yeux tout un poème d'audacieuse candeur.

— Eh bien ! monsieur Joël, reprit-elle, le pavé est glissant, la chaussée effondrée, la nuit noire comme un four. A chaque pas j'ai peur de tomber. Voulez-vous m'offrir le bras ?

— Avec plaisir, mademoiselle Athénaïs.

— Notre héros arrondi le coude avec empressement, et le bras de « mademoiselle Athénaïs » vint prendre place sous le sien. Ce bras tremblait légèrement. Il froissait la poitrine du jeune homme avec une douce chaleur et un frémissement qui était presque une caresse...

On arrivait à la place Saint-Michel.

— Monsieur Joël, dit la marquise, gageons que c'est pour y chercher fortune que vous avez fait le voyage de Paris ?

— Gagez, et vous perdrez.

— Bah !

— La fortune est, pour le moment, la cadette de mes préoccupations.

— Alors c'est une femme qui vous attire ici ?

— Une femme ?... Ah ! ma foi, non !... Je pourrais même dire : au contraire !...

— Comment ?...

— C'est d'un homme que je suis en quête...

— Un protecteur, sans doute ?...

— Plus qu'un protecteur : l'arbitre de mon avenir, de ma destinée, de toute ma vie...

— Et, cet homme, c'est... ?

Au lieu de répondre à cette question :

(A suivre.)

30 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

Le Fils de Porthos

Par PAUL MAHALIN

PREMIÈRE PARTIE

A la Recherche d'un Père

VIII

Aussi, adoucissant ce qu'il y avait de hautain dans sa physionomie et d'impérieux dans le timbre de sa voix ;

— Monsieur, continua-t-elle, j'ai une requête à vous adresser... Nous sommes, mes amies et moi, encore loin de notre logis... Si une aventure, du genre de celle dont vous venez de nous tirer, allait se dresser derechef sur notre route... Les mauvaises rencontres sont si fréquentes à cette heure et dans ces parages !

— Eh bien ?...

— Eh bien ! ne nous retirez pas la protection de votre force et l'appui de votre courage. Ne nous laissez pas aller ainsi, seules et faibles, dans la nuit. Accompagnez-nous, escortez-nous, défendez-nous jusqu'à notre porte !...

— Oh ! oui, ne nous abandonnez pas ! appuya la petite madame d'Heudicourt.

Leur compagnie ne dit rien. Mais ses grands yeux de velours étaient si éloquentes dans leur prière muette.

Notre héros avait terriblement envie de se rebecquer — ainsi que l'on disait alors — contre cette nouvelle corvée. Une faim canine le tenait-lait, d'abord. Et puis il commençait à se sentir fatigué...

Mais il y avait en lui l'étoffe d'un chevalier... — Mesdemoiselles, répondit-il, faites état de moi à votre convenance.

On marcha dans la direction du faubourg Saint-Jacques. Les trois femmes paraissaient complètement rassurées. Encore un peu, elles auraient ri de leur terreur et de leur fuite de tout à l'heure. Pour Joël, il mangeait sa faim et sa fatigue en les assaisonnant de gaieté. Cependant, cramponné à son idée première :

— Ça, mesdemoiselles, disait-il, le proverbe prétend que tout chemin mène à Rome. Je ne voudrais pas avoir l'air de me défier du proverbe. Nonobstant, je ne serais pas fâché de savoir si celui que nous suivons en ce moment, ce chemin, conduit à la place Royale.

— Vous tenez donc bien à aller de ce côté ? s'informa madame d'Heudicourt.

— Dame ! fit notre héros qui rougit quelque peu, j'ai par là des connaissances, — des personnes dont je ne veux pas m'éloigner, afin d'être toujours en même de leur prêter assistance s'il en était besoin.

— Et pour vous y rendre ce soir, vous n'hésitez pas à traverser seul la moitié de Paris ?

— Seul ?... Que non pas !... J'ai mon épée.

— Hé ! mais, murmura la brune à l'oreille de la blonde, voilà ce me semble un mot qui n'est pas d'un villain. Qu'en pensez-vous chère ma-

dame ?

L'autre ne répondit pas. Elle continuait à considérer à la dérobée le jeune homme sur toutes les coutures. Ce dernier reprit, sans s'apercevoir de l'attention sournoise dont il était l'objet :

— Ce n'est pas quelle n'embarrasse point un tantinet, cette grande diablesse d'épée, longue comme un jour sans pain ! Parce que, quand on n'est pas accoutumé... Et puis elle ne vas guère avec mon habit de payson... Un habit qui a joliment fait retourner les Parisiens, tout de même !

Il ajouta avec un haussement d'épaules :

— Comme si le cœur qui bat dessous était autrement façonné que celui des honnêtes gens.

On passait sur le quai Saint-Michel.

— Comment vous nomme-t-on ? demanda la femme blonde.

— Joël, pour vous servir, mademoiselle ; et vous ?

— Moi, on m'appelle Athénaïs.

— Athénaïs !... Bravo !... Un nom qui vous va comme un gant !

— Vraiment !

— Oui, certes : il est noble, imposant, majestueux...

— Et vous trouvez que j'ai l'air... ?

— D'une grande dame de la cour : voilà !

— Voyez-vous cela ?... Un compliment !... Décidément, la Bretagne commence à être en France !

Elle ne le quittait pas des yeux.

Il est vrai que les plus « grandes dames de la cour » l'eussent regardé sans répugnance. Sa taille haute et dégagée donnait à chacun de ses mouvements une sorte de grâce naturelle, et la fière éner-

M. Pichon. — J'estime que la proposition est de nature à assurer le respect du suffrage universel (Bruits divers.) et je demande pour elle un examen approfondi. Je demande aux républicains de voter contre l'urgence, laissant aux défenseurs des doctrines plébiscitaires, aux monarchistes, aux boulangistes, le soin de voter pour l'urgence. (Très bien! très bien! au centre.)

La démocratie verra que les prétendus défenseurs du suffrage universel sont ceux qui ont fait la loi du 31 mai, ceux qui ont tenu en tutelle et corrompu le suffrage universel pendant dix-huit ans, ceux qui l'ont étranglé et qui veulent recommencer aujourd'hui.

M. de Cassagnac. — Il faut avoir un étrange courage pour parler de démocratie à propos d'un projet aussi attentatoire au suffrage universel. On n'avait jamais encore osé proposer que les voix des électeurs ne compteraient pas. (Très bien! à droite.) A quelle époque, même aux jours de la Convention, sous la Monarchie, sous l'Empire, a-t-on jamais osé proposer de telles mesures? La seule prudence que vous ayez eue, c'est d'avoir gardé cachée votre proposition jusqu'au dernier moment. (Applaudissements à droite.) C'est une loi du 31 mai qu'on veut refaire pour sauver, dit-on, la République. Mais il n'y a pas de droit supérieur à celui du peuple, et c'est grand-pitié de voir le valet chasser le maître. (Applaudissements prolongés à droite.)

M. le Président. — La proposition sera renvoyée aux bureaux.

REVUE DES JOURNAUX

PARISIENS

M. Jules Simon signale dans le *Matin* le péril plébiscitaire, déclare qu'il n'est que temps d'agir et indique le moyen de salut :

En présence de ce péril inévitable, très prochain, qui va fondre sur nous si nous restons là bouche bée et les bras croisés, le ministère a un moyen de salut infaillible. C'est une loi déclarant, article premier, que nul sénateur ou député ne peut être candidat sans avoir donné sa démission avant l'ouverture de la période électorale; article 2, que, dans les élections générales, nul ne peut être candidat dans plus de quatre collèges.

J'entends d'ici les cris des naïfs et des compères du boulangisme : « Il est indigne d'un grand peuple de faire une loi contre un homme! » Sans doute, il y a bien plus de dignité à se laisser mettre le bridon dans la bouche, comme il nous le fera infailliblement si nous ne lui coupons pas l'herbe sous les pieds. Nous pourrions pavaner, quand la chose sera faite. Nous aurons un maître; mais il nous restera la satisfaction de savoir que nous aurions pu lui ôter les moyens de nous nuire et qu'il doit sa victoire à notre magnanimité. Entre nous, mes amis, je trouve ce scrupule un peu bête. Ce n'est pas, tant s'en faut, la politique de Don Quichotte, pour laquelle je professe un respect sincère; c'est la politique de Jocrisse.

Notez bien qu'il s'agit d'une prétendue question de dignité. Il ne s'agit pas de moralité. Il n'existe, en morale, aucune règle qui établisse le droit pour les candidats de frapper à toutes les portes, et celui, pour les électeurs, de nommer n'importe qui. La loi électorale ne blesse pas la loi éternelle quand elle oblige les candidats à avoir au moins vingt-cinq ans, et quand elle oblige les électeurs à écarter de leurs urnes certaines catégories de condamnés, — non pas toutes malheureusement. Il serait réjouissant de voir des ennemis déclarés du suffrage universel se constituer en cette occasion les défenseurs de son inviolabilité! Il faudra rire de cette polémique si elle se produit. Ce serait lui faire trop d'honneur que de la prendre un seul moment au sérieux.

Mais je vais plus loin à présent. Cette réglementation, qui arrêtera le complot boulangiste, est en elle-même légitime, nécessaire, indispensable. Quand Boulanger n'existerait pas, il faudrait la faire pour les Boulangers futurs. Cette candidature universelle fausse évidemment le principe des élections; elle en dénature le caractère. Elle transforme l'élection législative en élection présidentielle. Elle fait élire le président par le suffrage universel, tandis que la Constitution le fait élire par le Congrès.

Elle a tort, dites-vous; nous allons changer cela. L'élection populaire vaut bien mieux; c'est elle qui, en 1848, nous a donné Louis-Napoléon, ou, si vous voulez, nous a donnés à Louis-Napoléon. Soit; vous ferez ce changement quand Sullivani sera le maître. Mais il ne l'est pas encore; son chef de file lui-même n'est encore qu'un simple député de Paris comme M. Camélinat; la Constitution, fort menacée, je l'avoue, est encore et jusqu'à nouvel ordre la loi fondamentale du pays; les Chambres siègent en vertu de son autorité; les ministres sont chargés de l'exécuter et de la consolider. Ils la consolideront en proposant une loi qui empêchera les boulangistes présents et futurs de se moquer d'elle.

Le bombardement de Sangallo

Le nouveau ministre des affaires étrangères arrive au pouvoir avec un joli petit incident sur les bras, nous voulons parler du bombardement de Sangallo.

Atchinoff est un chef de bande, cet aventurier qui, à plusieurs reprises, s'en est allé en Abyssinie, histoire de causer avec le Négus. A force de causer, l'idée lui vint d'annexer ou tout au moins de coloniser, et c'est ici que l'histoire s'embrouille. Atchinoff revint en Russie, y fit des conférences, sut intéresser le clergé orthodoxe à son œuvre, obtint du gouvernement la permission de faire des collectes et parvint à organiser une expédition religieuse qui se composait de quelques popes et de beaucoup de cosaques armés des fusils les plus à répétition et des mitrailleuses les plus perfectionnées.

Atchinoff quitta la Russie avec sa troupe, le gouvernement Russe ne dit rien, il fait escale à Constantinople et le voilà arrivé dans la mer Rouge. Les Italiens, qui avaient de tout temps été hantés du spectre d'une alliance russo-abyssine, se mirent alors à pousser des cris de paon : « Nous ne laisserons pas débarquer Atchinoff, il apporte des munitions et des armes au Négus. » Atchinoff n'insista pas, glissa comme une anguille entre les mains du commandant du *Barbarigo*, qui croyait déjà le tenir et s'en vint — malgré la croisière française — il faut bien l'avouer — débarquer ses hommes, ses popes et ses munitions à Tadjourah, territoire d'Obock, donc territoire français.

La situation devenait désagréable pour le gouvernement français les Italiens allaient forcément réclamer. Il fallut que M. Goblet s'adressât alors à M. de Giers qui répondit que le cosaque Atchinoff agissait de sa propre autorité et qu'il n'avait aucunement le droit de se réclamer de Saint-Petersbourg. (Des esprits malveillants dirent que l'expédition tournant mal, cette réponse n'était que naturelle!) Le gouvernement français se décida donc à agir, et bien qu'Atchinoff eût arboré à Tadjourah le drapeau russe, on ne mit aucune hésitation. L'amiral Oly, commandant l'escadre du Levant, reçut l'ordre de se rendre à Obock sur le croiseur *Seignelay* et de prier Atchinoff de vouloir bien se mettre en règle : c'est-à-dire de livrer aux autorités françaises toutes les armes et munitions dont il pouvait être détenteur ou de s'en aller.

Le cosaque Atchinoff n'entendait pas de cette oreille, lui! et il fallut voir de quelle façon il accueillit les propositions de l'amiral Oly! Non seulement il ne les accepta pas, mais il prétendit même qu'il avait le droit de rester à Sangallo; c'est le nom que porte le point de la baie de Tadjourah où la colonie militaire-religieuse s'est établie.

La prétention parut un peu violente, et après avoir obtenu de Paris la permission de marcher de l'avant, l'amiral Oly a bombardé Sangallo. Nous n'avons sur les résultats de ce bombardement qu'une seule dépêche qui nous vient de l'agence *Stefani*, à Rome.

Cette dépêche nous dit que les Cosaques ont eu cinq blessés et qu'à l'heure qu'il est ils sont tous prisonniers à Obock. Mais le gouvernement n'a, jusqu'à présent, aucune confirmation officielle de cette nouvelle et on est obligé de croire ce que l'on télégraphie de Rome. Il est, du reste, plus que probable que ces détails sont exacts et qu'à l'heure qu'il est l'expédition cosaque est dispersée à tous les vents du désert.

Les italiens vont être contents, M. Crispi daignera peut-être voir que la France n'est pas une ennemie; mais les Russes, qu'est-ce qu'ils vont dire? Les slavophiles, les panslavistes et toute la Russie non officielle qui soutenait l'expédition d'Atchinoff et qui forment là-bas le grand parti francophile, ne vont-ils pas crier à la trahison? Et ce mouvement de mécontentement ne finira-t-il pas par gagner le gouvernement russe qui, après avoir laissé faire Atchinoff, l'a laissé bombarder?

REVUE DE LA PRESSE

DÉPARTEMENTALE

Cela va-t-il recommencer? *L'Alliance*, très sérieuse à juste titre lorsqu'elle parle de réunions républicaines, devient drôlatique lorsqu'elle entretient ses lecteurs des faits et gestes de la réaction. Donnons un échantillon des deux manières.

Première manière :

LIGUE RÉPUBLICAINE

Dimanche, à 2 heures, les comités cantonnaux de Cahors se sont réunis sous la présidence de M. Costes, maire.

L'assemblée, qui était presque au complet a procédé à la nomination des trésoriers et des délégués au comité d'arrondissement.

Dès que nous aurons reçu le compte-rendu officiel de cette réunion nous nous empresserons de le publier.

Mais, dès aujourd'hui, nous tenons à féliciter les bureaux de ces comités pour le zèle qu'ils déploient dans l'organisation de la Ligue à Cahors. Le chef-lieu du département devait donner l'exemple, il l'a fait.

Deuxième manière :

La conférence annoncée à grand bruit par le *Claron* a eu lieu dimanche soir après vêpres, dans la salle des Variétés.

Sur l'estrade réservée, en temps ordinaire, à l'orchestre des quadrilles, on avait placé quelques vieilles barbes et l'ancien maire de Douelle.

Cet ancien maire de Douelle avait longtemps résisté à cet honneur, dans la crainte que le dentiste Cara-Calla ne vint lui arracher sa dernière molaire.

Dans la salle qui comprenait deux cents assistants environ, on comptait quinze royalistes purs, quarante sacristains, bedeaux et marguilliers, soixante bordiers ou domestiques de ferme, trente-cinq cochers ou valets de chambre et une cinquantaine de républicains désireux d'assister à ce curieux spectacle.

Après la conférence le banquet :

On se met à table. Un paysan tire de sa poche un immense couteau à manche de corne, courbé en yatagan, et se dirige vers le buste du comte de Paris, qu'il pose devant lui, se disposant à le découper.

M. Cara-Calla. — Que faites-vous là, malheureux! c'est le comte de Paris!

Le paysan. — Ah! pardon, je croyais que c'était la tête de veau.

M. Cara-Calla s'adressant à tous. — Messieurs,

le menu a dû être légèrement modifié. La tête de veau a été remplacée par des pieds de cochon. (Signes nombreux de mécontentement.)

L'Alliance termine par ce fâcheux incident :

Un jeune homme s'est avancé dans la salle du banquet et a crié, lui, d'une voix forte : A bas le roi! Vive la République!

Et, couragement, nul n'a dit un mot.

Le *Claron*, organe royaliste trouve tout cela d'un goût fort douteux et dans sa réponse intitulée : « les Plaisanteries de *L'Alliance* », nous détachons les passages suivants :

L'Alliance devait parler de la réunion royaliste de Cahors.

Elle n'a pas manqué de le faire en des termes que les paillasses des baraques foraines ne désavoueraient pas.

Au banquet on s'est disputé le morceau de pied de cochon et une carcasse de dinde. On n'a bu que de la limonade.

Bref, g'a été pitoyable.

Eh bien! de tout cela nous en rions. Assez de témoins assistaient à cette belle manifestation pour que nous puissions hausser les épaules au récit fantaisiste de *L'Alliance*.

Mais il est une chose que nous ne permettrons pas :

C'est qu'on doute de notre courage et de celui de nos amis.

Or, voici ce qu'ose écrire *L'Alliance* vers la fin de sa grotesque élucubration :

« Malheureusement, un nouvel incident s'est produit à ce moment de délire bien légitime.

« Un jeune homme s'est avancé dans la salle et a crié, lui, d'une voix forte : A bas le roi! Vive la République!

« Et, couragement, nul n'a dit mot. »

Ah! pardon! ceci dépasse la mesure de la farce.

Car il ne s'agit plus d'un mensonge grotesque, mais d'une injure.

Nous avons donc le devoir de dire ceci à *L'Alliance* :

Vous avez inventé de toute pièce cet incident.

Mais si celui qui l'a inventé s'était hasardé à venir provoquer nos amis réunis dans un lieu privé, il eût trouvé, non pas un homme, mais cent hommes prêts à lui appliquer cinq doigts sur la figure le soir même et à lui couper les oreilles le lendemain.

L'Alliance n'a, du reste, qu'à essayer.

D'autres réunions auront lieu dans le Lot; d'autres banquets aussi.

Que celui qui a traité nos amis de couards vienne donc les injurier en face! Et nous rirons un peu.

CHRONIQUE LOCALE

ET REGIONALE

BEAUX-ARTS

Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote, M. Gustave Larroumet, directeur des beaux-arts, a été nommé vice-président de la commission consultative des œuvres d'art.

Il a été, en même temps, nommé président de la sous-commission chargée de rédiger des rapports sur les questions soumises à la commission elle-même.

M. Valéry, de Lalbenque, dont nous avons annoncé la promotion au grade de capitaine de vaisseau, vient d'être nommé commandant de la défense mobile du port de Brest.

LES AVENTURES

D'un Peau-Rouge

A PARIS

TROISIÈME PARTIE

LES MORTS-VIVANTS

XXII

POURQUOI WILLIAMS FILMORE, Alias NAVAJA, FIT UNE VISITE A M. JULIAN D'HIRIGOYEN ET CE QUI S'ENSUIVIT

— Sa personnalité est si bien dissimulée et masquée que, s'il lui plaisait demain de se retirer pour vivre paisiblement du prix de ses rapines, il serait impossible à ses complices de le retrouver et par conséquent de le dénoncer.

— Hum! Savez-vous que vous nous faites là le portrait d'un redoutable bandit? Sa puissance doit être énorme.

— Elle est immense. Il tient dans ses mains tous les bandits de Paris, sans que ceux-ci s'en doutent eux-mêmes. Son influence sur eux dépasse toute croyance; ils lui obéissent sur un mot, sur un signe, tout en croyant conserver leur libre arbitre. Le Loupeur est pour eux un camarade, rien de plus; ce n'est que lorsqu'il prend, et cela très rarement, le commandement d'une expédition ou la direction d'une affaire, qu'il leur fait

sentir son pouvoir; le coup fait l'affaire terminée, il rentre en apparence dans la foule.

— C'est incroyable! s'écria Bernard; et cette police parisienne si vantée, que fait-elle donc?

— Rien, et elle n'a rien à faire; elle sent, elle devine une direction secrète, une influence cachée présidant à toutes les grandes affaires, mais elle est dans l'impossibilité de découvrir ce mystère d'iniquité, par la raison simple et logique que le Loupeur n'a pas de confident, que seul il possède son secret. Il faudrait s'emparer de ce Protée insaisissable, le prendre sur le fait, en flagrant délit; et encore, on ne découvrirait rien du mécanisme machiavélique de ses opérations; il serait confondu avec les coupables vulgaires, et ce serait tout.

— Sur ma foi de Dieu, c'est trop fort! dit Bernen hochant la tête.

— C'est à lui que se sont adressés vos ennemis, il leur a fourni, sur leur demande, une armée de bandits, cinq cents au moins; il leur en aurait fourni mille, s'ils en avaient eu besoin. Aucun de ces hommes, sauf Fil-en-Quatre, son lieutenant, ne sait pour le compte de qui il travaille; les sommes payées par le Mayor dépassent un million; aussi, vous voyez quelle guerre terrible vous est faite. Le Mayor veut en finir avec vous, enlever ma lame de Valenfleurs et vous tenir à sa discrétion.

— Il n'en est pas encore là, grâce à Dieu, dit Julian avec un sourire amer.

— Et j'espère que jamais il n'y sera. Afin de vous prouver la puissance d'investigation que possède cet homme, le fait suivant suffira : Le Mayor avait eu soin de ne pas paraître et de se dissimuler

derrière Feliz Oyandi dans la transaction intervenue entre eux et lui. Feliz Oyandi se cache sous le nom de Romieux. Eh! bien, quelques jours plus tard, à la suite d'une discussion d'intérêts un peu vive dans un tapis-franc le Mayor, lui ayant voulu élever le ton, le Loupeur lui cracha pour ainsi dire son nom au visage et prouva à ses deux complices qu'il les connaissait et n'ignorait rien de leur vie passée. Où avait-il puisé ces renseignements? Le Mayor, dont vous connaissez la vigueur musculaire, bondit sur le Loupeur un couteau à la main; celui-ci le désarma et le réduisit à demander grâce aussi facilement que s'il n'eût eu affaire qu'à un enfant.

— Car! c'est donc un géant? s'écria Bernard avec surprise.

— Nullement. C'est un homme de taille moyenne, mince, fluet, d'apparence presque efféminée, mais il cache des muscles d'acier et une force athlétique sous ces dehors trompeurs à tous les points de vue. Maintenant j'arrive à la question principale; voici le plan de vos adversaires.

— Ah! ah! voyons cela! dit Bernard.

— Oh! il est simple : envahir l'hôtel de Valenfleurs à l'improviste, s'emparer de la comtesse, de madame d'Hirigoyen, tuer miss Lucy Gordon, mettre le feu à l'hôtel et vous faire périr dans les flammes.

— A la bonne heure, voilà un plan dans toutes les règles! s'écria Bernard; il doit être du Mayor!

— Et avec combien d'hommes comptent-ils exécuter ce plan? demanda Julian d'une voix frémissante.

— Trente au moins. Ce plan me semble inexé-

cutable, je commence par vous le dire, mais il y aura certainement un commencement d'exécution qui peut causer des malheurs terribles.

— Oui, murmura Julian, mais comment faire?

— Pourquoi ne pas avoir recours à la police? dit don Cristoval.

— Non! s'écria vivement Bernard; ce ne serait pas une solution!

— D'autant plus qu'ils ont des espions partout et qu'ils seraient avertis; alors, qui sait ce qu'ils imagineraient?

— C'est vrai, dit Julian; mais j'ai beau me creuser la tête, je ne trouve rien.

— Etes-vous décidés à en finir à tout prix avec ces misérables! reprit l'Américain.

— Oui, coûte que coûte! dit nettement Julian; les trois dames menacées doivent être sauvées.

— Ainsi que notre chère Vanda, ajouta Bernard.

— La pensée seule du danger que pourrait courir Denizá, reprit Julian avec énergie, me change en tigre. Quoi qu'il arrive, ces monstres doivent, une fois pour toutes, rentrer dans l'enfer qui les a vomi!

— Bien, monsieur; j'avais compris que telle serait votre résolution; aussi j'ai pris mes mesures en conséquence.

— Que voulez-vous dire, monsieur?

— Veuillez m'écouter. Une attaque dans ce quartier est une folie; à peine commencée elle serait aussitôt réprimée. N'est-ce pas votre avis?

— Certes?

GUSTAVE AIMARD. (A suivre).

CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS

Dans sa réunion d'hier soir, mercredi, le Conseil municipal de Cahors a voté, entr'autres projets de moindre importance, celui de la création d'une morgue au cimetière de la ville pour tous les corps morts soumis à l'autopsie, soit pour cause de suicide ou d'accident fatal.

Cette création a été décidée sur la demande du corps médical de la ville.

Jusqu'ici les cadavres à autopsier étaient portés à l'hospice, ce qui n'était pas un lieu propre pour la reconnaissance facile des individus.

Le Conseil a ensuite voté le budget municipal, duquel il résulte que les finances communales sont en déficit.

M. le maire a proposé de combler ce déficit au moyen d'un emprunt de 250,000 francs, payable en 30 annuités.

Ce projet, assez sérieux pour motiver une discussion approfondie, a été renvoyé à la commission des finances.

Après la lecture des divers rapports d'une importance secondaire, M. Ségué, au nom des deux commissions des finances et des travaux publics réunies, a donné lecture de son rapport sur la reddition des comptes du comité du monument de Léon Gambetta. C'est la question la plus ancienne et la plus importante, soumise au Conseil municipal en cette séance.

Le rapport de M. Ségué, très clair, très consciencieux, a conclu à l'adoption des comptes et au paiement par la ville du déficit de 1,500 fr. que ces comptes accusent.

Le rapporteur n'a rien laissé dans l'ombre. Il a profité de la circonstance pour faire de notre illustre concitoyen Gambetta, dont on liquidait le monument, un éloge si chaleureux et si en parfaite communauté d'idée avec l'assistance que l'émouvante péroraison de son rapport a été couverte d'applaudissements.

Cet éloge de Gambetta empruntait, aux difficultés de l'heure présente auxquelles M. Ségué a fait allusion, un surcroît d'intérêt; aussi son rapport a-t-il été d'abord applaudi par le public et ensuite approuvé par ses collègues.

Ainsi cette question du monument Gambetta est enfin terminée.

Une autre question importante serait venue devant le Conseil municipal : celle du dégagement de la caserne Bessières, mais le rapporteur étant malade, le Conseil a, quand même en son absence, voté la proposition qui lui avait été faite, à savoir : contribuer pour un tiers à la dépense totale.

Le Conseil, en effet, décide que le génie militaire fera la dépense et que la ville lui remboursera le tiers.

LES ANIMAUX NUISIBLES

On se plaignait très amèrement ces jours derniers de ce que deux destructeurs d'animaux nuisibles s'étaient présentés à la préfecture sans avoir pu toucher la prime accoutumée.

La réponse est bien simple.

Dans sa séance du 10 avril 1888, le conseil général du Lot, à l'unanimité de ses membres, a supprimé le crédit inscrit annuellement au budget départemental pour allocation aux destructeurs d'animaux nuisibles.

Ajoutons que ce vote unanime a été émis contrairement aux propositions budgétaires de M. le préfet.

SUBVENTION

M. le ministre de la justice et des cultes vient, sur la proposition de M. le préfet du Lot, d'accorder :

- 1° Une subvention de 2000 fr. à la commune de Douelle pour réparation du presbytère;
- 2° Une subvention de 200 fr. à la commune de Nozac pour réparation de l'église.

TABACS

Par décision du directeur général des manufactures de l'Etat, en date du 23 février 1889 :

M. Poyte, contrôleur de culture à Cahors, est nommé contrôleur principal (culture et magasins) à Merville, arrondissement d'Hasebrouck (Nord).

M. Béchade, vérificateur de 2^e classe, faisant fonctions de contrôleur (culture) à Nancy, est nommé au même emploi à Cahors.

M. Alary, commis de 6^e classe (culture) à Cahors, est élevé sur place à la 5^e classe de son emploi.

MM. Chassignol et Delpach, commis de culture (7^e classe) à Cahors, sont nommés à la 6^e classe.

M. Filhol, le savant naturaliste, vient de trouver de nouvelles espèces de mammifères fossiles dans les dépôts de phosphate de chaux du Quercy.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE CAHORS

Vol de pigeons. — Les sieurs Vinel, Jean, 55 ans, cultivateur à Lascombes, commune de St-Martin-Labouval, et Couybes, Eugène, 46 ans, propriétaire au même lieu, sont prévenus : 1° D'avoir, à Lascombes commune de St-Martin-Labouval, au cours du mois de novembre et de décembre, frauduleusement soustrait, de concert ou de complicité, un certain nombre de pigeons au préjudice du sieur Bessac ; 2° Vinel seul est prévenu d'avoir, au même lieu, à la même époque et spécialement le 4 décembre 1888, frauduleusement soustrait une poule au préjudice du sieur Bessac.

M^e Grépon demande le renvoi de l'affaire à huitaine. Le tribunal entend les témoins cités par l'accusation, et sur les conclusions de M. Joyeux, juge suppléant, qui occupe le siège du ministère public aux lieu et place de M. le Procureur de la République, le Tribunal prononce le renvoi au jeudi 28 février.

MORT SUBITE

M. Singlande, chef de chantier de l'entreprise Vialard, est décédé subitement, hier matin mercredi, à 11 heures, au cimetière de Cahors, où il

se trouvait faisant partie d'un cortège funèbre.

Ce douloureux événement s'est produit au moment où l'on venait de descendre dans le caveau de famille, le corps qu'il accompagnait avec de nombreux amis.

M. Singlande était âgé de 47 ans. Il était célibataire.

Cajarc

Train en détresse. — Dimanche, à deux heures de l'après midi, le train qui part de Cahors à 11 heures 1/2 du matin se dirigeant sur Capdenac, est tombé en détresse au poteau kilométrique 703 en sortant du tunnel de Cajarc et à 700 mètres environ en amont de la gare, à la suite de la rupture d'un essieu de la locomotive.

Une machine de secours envoyée par le dépôt de Capdenac l'a conduit à destination avec deux heures de retard. Il n'y a pas eu d'accidents de personnes.

Montcuq

Les habitants du Bousquet travaillaient, mardi, à un chemin qui les intéresse ; ils venaient de charger un trou de mine destiné à faire sauter un rocher. Au moment où le sieur J... se disposait à allumer la mèche, un paquet de poudre laissé trop près du trou prit feu. Le sieur J... a eu la figure et les yeux brûlés.

Salviac

On a soustrait dimanche au soir, à 10 h. 1/2, une jument blanche avec une voiture. Le vol a été commis à Gourdon et au préjudice de M. Longayrou, huissier à Salviac.

La justice informe.

Figeac

M. Bailly. — Voici quelques renseignements biographiques sur le vaillant républicain Bailly, ancien prosaïte de l'Empire, qui vient de s'éteindre à Figeac dans sa 80^e année.

Depuis longtemps M. Bailly était retiré de la vie politique, et vivait paisiblement à Panafé, près Figeac. Lorsque survinrent les événements du Deux Décembre, il s'enfuit en Angleterre où il exerça, pendant son exil, la profession d'horloger.

Il demanda à Napoléon III un sauf-conduit pour venir à Figeac voir un membre de sa famille malade : on s'empressa de répondre favorablement à sa demande, et on le fit arrêter à son arrivée en France. Quatre gendarmes qui l'attendaient au débarquement, s'emparèrent de sa personne ; il fut ensuite déporté en Afrique, où il séjourna jusqu'à ce qu'il put bénéficier de l'amnistie qui lui permit de revoir sa patrie.

M. Bailly était un de ceux qui soutenaient d'une manière toute désintéressée les intérêts du peuple. Le gouvernement de la République, en raison de sa conduite, lui a servi une pension jusqu'à sa mort.

Fargues

Le public est prévenu que les foires de Bovila, commune de Fargues, se tiendront les 13 janvier, 13 mars, 13 août et 20 septembre de chaque année.

Lorsque ces foires coïncideront avec celles de Sauzet, on les tiendra la veille du jour indiqué.

Le Maire de Fargues,
BATAILLE.

Variétés

Nous avons publié, dans notre dernier numéro, l'analyse de la conférence faite par M. Calla. Nous allons donner, à titre de document, les divers toasts portés au banquet royaliste. Voici d'abord celui de M. le vicomte d'Armagnac :

TOAST DE M. D'ARMAGNAC

Messieurs, Jadis, lorsqu'un Français était menacé dans sa personne ou dans ses biens, il s'écriait aussitôt : Ah ! si le roi le savait !

Aujourd'hui, nous pouvons dire : Ah ! si la France savait, si la France comprenait les immenses avantages matériels et moraux que lui apporterait le rétablissement de la Monarchie ? Et, vraiment, il y a longtemps qu'elle saurait, il y a longtemps qu'elle aurait compris, si des hommes intéressés à la maintenir dans le trouble et l'agitation ne faisaient tous leurs efforts pour l'empêcher de voir et de comprendre. Vous connaissez, messieurs, les calomnies que l'on répand de tous côtés contre la Monarchie. On prétend que le rétablissement de la royauté serait un retour à l'ancien régime.

Ah ! messieurs, l'ancien régime est mort et bien mort, et personne ne songe et ne peut songer à son rétablissement.

Sans doute, on a beaucoup calomnié l'ancienne France ; on a prétendu que, dans notre pays, tout ce qu'il y a de bon et de glorieux date de la Révolution. Je lisais dernièrement, dans je ne sais plus quel journal, que l'idée de patrie n'existait pas dans l'esprit de nos pères ; que l'amour du pays n'existait pas dans leur cœur. Ah ! messieurs, la légende de Jeanne d'Arc suffirait, à elle seule, pour réfuter cette odieuse calomnie. Pour qu'une fille du peuple, pour qu'une petite bergère ait pu concevoir la pensée de délivrer la France du joug des Anglais et pour que sa parole ait trouvé un si grand écho parmi les populations, il fallait bien que l'amour de la patrie fût profondément gravé dans les cœurs.

Un jour, Duguesclin, le grand connétable, trahi par la fortune, fut fait prisonnier par les Anglais, et, comme ses vainqueurs tenaient en haute estime son caractère et sa valeur militaire, ils lui proposèrent de fixer lui-même le prix de sa rançon. Et alors Duguesclin, avec une fierté chevaleresque, la fixa à vingt mille florins d'or,

Et, comme les Anglais se récriaient sur l'énormité de la somme, le connétable leur dit : « Il n'est pas une femme en France qui ne file sa quenouille pour me tirer de vos mains. »

Vous le voyez, messieurs, il y avait du patriotisme dans l'ancienne France, autant de patriotisme qu'aujourd'hui, peut-être plus de patriotisme qu'aujourd'hui.

On prétend encore qu'autrefois les ouvriers étaient méprisés, étaient tenus systématiquement dans l'abjection et l'abaissement. Or, l'histoire nous apprend qu'au moyen-âge, aux douzième, treizième et quatorzième siècles, il y avait des ouvriers au sein des conseils municipaux ; et, d'un autre côté, nous savons avec quelle dignité, avec quelle fierté, les ouvriers marchaient, les jours de fête nationale ou de fêtes religieuses, sous les bannières de leurs corporations.

Vous le voyez, messieurs, on a beaucoup calomnié l'ancienne France. Mais, je le répète, l'ancien régime est mort et bien mort. Les fleuves ne remontent pas vers leurs sources. Les peuples ne recommencent pas leur histoire, et il est aussi ridicule de redouter aujourd'hui le rétablissement de l'ancien régime que de redouter le rétablissement du régime des druides ou du régime gallo romain.

On répand encore une autre calomnie contre la future monarchie de Philippe VII : on prétend que son gouvernement serait le gouvernement des curés. Ici, messieurs, il est nécessaire de dissiper une équivoque. Si l'on entend par « gouvernement des curés », un gouvernement tel que le clergé s'immiscerait dans les affaires qui ne sont pas de son ressort, dans les affaires politiques, financières, administratives, non, messieurs, le gouvernement de Philippe VII ne sera pas le gouvernement des curés.

Si l'on entend par « gouvernement des curés » un gouvernement qui ne respecterait pas la liberté de conscience de tous et de chacun, non, messieurs, le gouvernement de Philippe VII ne sera pas le gouvernement des curés.

Mais il est bien certain que le gouvernement de Philippe VII s'inspirera des grands principes de la morale chrétienne.

Il est temps, messieurs, de protester contre cet ostracisme dont on veut frapper, depuis cent ans, dans notre pays, la croix et l'Evangile. C'est l'Evangile, messieurs, qui a civilisé le monde ; c'est l'Evangile qui a abaissé l'orgueil des puissants et relevé la dignité des faibles ; c'est l'Evangile qui de l'esclave antique a fait l'homme libre et le citoyen moderne.

Le gouvernement de Philippe VII s'inspirera donc des grands principes de la morale chrétienne. Il donnera à l'Eglise, tout en respectant la liberté de conscience de chacun, il donnera à l'Eglise la liberté nécessaire pour accomplir sa grande, sa divine mission. Il donnera au père de famille la liberté de faire élever ses enfants dans l'amour et la crainte de Dieu.

La Monarchie nous donnera la vraie liberté ; non pas cette liberté synonyme de licence qui consiste à insulter tout ce qui est respectable, à mettre sous les pieds tout ce qui est digne de vénération, mais cette liberté qui permet à chacun de se mouvoir dans les limites de ses droits.

La Monarchie nous donnera l'égalité, non pas cette égalité jalouse et haineuse, ennemie de toute supériorité sociale, visant à un nivellement absolu et impossible à réaliser sur la terre, mais cette égalité grâce à laquelle la dignité et les intérêts du faible sont aussi bien sauvegardés que la dignité et les intérêts du fort, cette égalité grâce à laquelle le mérite et la valeur sont surtout considérés dans la distribution des honneurs et des emplois.

Avec le gouvernement de Philippe VII, nous retrouverons cette vieille royauté française que nos pères ont connue et aimée, cette royauté française si différente du césarisme.

Le césarisme, messieurs, est un expédient auquel un peuple a recours lorsque, ayant rompu avec ses traditions nationales, il ressemble à un navire désemparé, sans boussole et sans gouvernail, errant au gré des vents et des flots, se heurtant à tous les écueils, en attendant la catastrophe finale.

Les peuples voient dans le césarisme un expédient. Le César voit dans son autorité un moyen de satisfaire son ambition, et dans les hommes qui lui sont soumis, des instruments pour arriver à ses fins, et trop souvent, hélas ! de la chair à canon.

Le caractère du césarisme, c'est la tyrannie. Au contraire, le caractère de la royauté française, c'est la paternité. Le roi se considère comme le père de ses sujets ; c'est pour cela qu'il est si économe de leur argent et si avare de leur sang. Et, comme il est de l'essence de la paternité d'avoir une prédilection pour l'enfant le plus faible, le plus chétif, le plus souffreteux, le roi de France, le père de la nation, a toujours eu une tendresse particulière pour les petits, pour les humbles, pour les faibles, et, pendant le cours des siècles, a toujours pris en main la cause de l'opprimé contre l'opresseur.

C'est cette royauté, messieurs, qui nous a donné des princes comme saint Louis ; comme Louis XII, proclamé le père du peuple par les Etats généraux ; comme Henri IV, faisant passer des vivres aux Parisiens qu'il assiégeait ; comme Louis XVI, pardonnant à ses ennemis et priant pour ses bourreaux.

Avec la Monarchie de Monseigneur le Comte de Paris, nous verrions se reproduire les miracles d'économie qui permirent à la Restauration, malgré les charges écrasantes que lui avaient laissées la République et l'Empire, non seulement d'équilibrer le budget avec des impôts modérés, mais encore d'amortir annuellement et considérablement notre dette.

Avec le Comte de Paris, nous aurions des ministres comme les Villèle, les Richelieu, les Corbière. Le duc de Richelieu avait une grande autorité dans les cercles diplomatiques ; il avait une grande influence sur le czar Alexandre ; et, profitant de cette influence, il obtint le départ des armées alliées du territoire français bien plus tôt qu'on ne pouvait l'espérer ; et alors les

Chambres, pour lui témoigner leur reconnaissance de cet immense service rendu au pays, lui votèrent une gratification d'un million. Or, le duc de Richelieu n'était pas riche, il n'avait pas même de l'aisance, et cependant il refusa ce million et il l'envoya aux hôpitaux de Bordeaux, sa ville natale.

M. Corbière avait une naissance moins illustre : il était le fils d'une fruitière, et il avait gardé de son origine un peu de sans-façon et de laisser-aller. Or, un jour qu'il siégeait au conseil du roi, il s'oublia jusqu'à déposer sur la table, à côté du souverain, son mouchoir, sa tabatière, ses lunettes.

Louis XVIII, qui tenait beaucoup à l'étiquette parce qu'il avait le sentiment de sa dignité royale, dit à son ministre, en souriant : « Videz vos poches, monsieur Corbière, videz vos poches ! » Et alors le ministre répondit au roi avec une noble fierté : « Sire, il vaut mieux que je vide mes poches que si je les remplissais au service de Votre Majesté. »

Les hommes politiques d'aujourd'hui, messieurs, peuvent avoir de mauvaises habitudes, mais à coup sûr ils n'ont pas celle de vider leurs poches au service de l'Etat.

Espérons donc que la France, comprenant enfin son devoir et ses intérêts, reconnaîtra les droits de Monseigneur le Comte de Paris. Je dis qu'elle les reconnaîtra, qu'elle les consacra : je ne dis pas qu'elle les créera.

Il ne dépend pas, en effet, du soufflé de la faveur ou de la défaveur populaire de créer ou d'effacer les droits d'une Monarchie de mille ans.

Les droits de Monseigneur le Comte de Paris, messieurs, je les trouve inscrits à toutes les pages de notre histoire ; je les trouve inscrits sur ces champs de bataille où ses ancêtres ont si souvent versé leur sang pour la défense de la Patrie ; je les trouve inscrits dans ces traités si sagement préparés, si habilement conclus, qui ont fondé la magnifique unité de notre territoire.

La France reconnaîtra, consacra ces droits. Le roi reprendra sa couronne, non pas, messieurs par la violence et les coups d'Etat. Ce sont là les procédés de la Révolution. Qu'elle soit populaire ou cérasienne, elle s'est toujours emparée du pouvoir par la violence et par la force.

Ça été un coup de force que le 25 juin ; ça été un coup d'Etat que le 10 août, un coup d'Etat que le 18 fructidor, et l'on se demande comment, avec un semblable passé, les républicains osent reprocher à l'Empire le 18 brumaire et le 2 décembre ! Ce n'est pas ainsi qu'agit le roi de France. Il revient au milieu de ses sujets, désillusionnés des expédients révolutionnaires et affamés de voir un roi, comme le père de famille va ou devant de l'enfant prodige et le presse sur son cœur malgré les fautes de sa vie passée.

Le roi reprendra sa couronne. Et quel prince fut jamais plus digne de la porter que Monseigneur le Comte de Paris ? Je le sais, messieurs : nous ne nous inclinons pas devant un homme ; nous avons trop de fierté pour cela ; nous nous inclinons devant un principe. Mais, lorsque ce principe s'incarne dans un roi digne de notre respect et de notre amour, oh ! alors l'obéissance devient plus facile, parce que l'enthousiasme gagne les cœurs.

Or, messieurs, nous devons le reconnaître, la Providence nous traite en enfants gâtés.

A Monseigneur le Comte de Chambord, dont quelques-uns ont pu blâmer la ligne de conduite politique, mais dont tout le monde s'accorde à reconnaître le magnifique caractère, a succédé Monseigneur le Comte de Paris, qui déjà, dans un long exil, nous a donné l'exemple de toutes les vertus et fait preuve de tous les courages.

Il a montré son courage sur les champs de bataille ; il a montré son courage au travail ; il a montré enfin un courage plus difficile encore lorsqu'il est allé le 5 août 1873, se jeter dans les bras de Monseigneur le Comte de Chambord pour réconcilier les deux branches de la Maison de Bourbon et faire oublier de bien cruels, de bien pénibles souvenirs.

Espérons donc, je le répète, que la France consacra ses droits ; qu'elle le ramènera sur le trône de ses pères. Et, en attendant cet heureux jour que j'appelle de tous mes vœux et dont nous voyons déjà poindre l'aurore, poussons tous ensemble ce vieux cri, jadis si familier aux lèvres françaises, ce cri que nos pères faisaient retentir dans les fêtes publiques comme sur les champs de bataille, ce cri qui fut souvent le présage de la victoire, le cri si national, si patriotique, si français, de Vive le Roi !

Messieurs, je bois à la santé du Roi.
Vive le Roi !

BOURSE. — Cours du 27 février 1889.

3 0/0.....	83 40
3 0/0 amortissable (nouveau).....	88 45
4 1/2 0/0 1883.....	104 85
Actions Orléans.....	1,390 80
Actions Lyon.....	1,365 00
Action Panama.....	40 00
Obligations Orléans 3 0/0.....	406 00
Obligations Lombardes.....	366 50
Obligations Saragosse.....	359 00
Emprunt Russe 4 0/0 1889.....	92 25

Dernières nouvelles

Moscou, 27 février, soir.

L'incident de Sangallo produit en Russie une impression douloureuse.

Paris, 27 février, soir.

Rien n'est venu confirmer que le général Borghin-Desbordes ait été assassiné au Tonkin.

Bibliographie

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Rapport de M. Daynard, secrétaire général (Suite et fin).

Enfin, deux de nos plus jeunes collègues, MM. Salamon et Blanc, ont bien voulu, également, nous apporter quelques épis de leur gerbe poétique.

Les autres branches de nos études n'ont pas été moins fructueuses que la poésie.

Notre cher et vénéré doyen, M. Malinowski, auquel la Société doit de si nombreux et si importants travaux, et qui ne veut pas connaître le repos, nous a donné une biographie d'un poète sourd-muet, Pélissier, de Gourdon, et une notice sur l'oïseau de Pallas de l'ordre des gallinacés, et qui venant du centre de l'Asie, tend à s'acclimater en Europe.

Nous devons à un autre vétéran de notre Société, M. Sawicki, pour lequel les sciences mathématiques n'ont plus de secret, une étude complète sur un instrument de mathématique, nommé *abaque*, bien plus usité autrefois qu'aujourd'hui.

Avec une ardeur qui ne se ralentit jamais et avec une compétence qui prend de jour en jour plus d'autorité, M. Bergougnoux s'est consacré à l'étude des âges préhistoriques dans le département du Lot. Aux importants matériaux déjà accumulés par lui, il a ajouté, cette année, les découvertes faites dans la grotte du *Défilé des anglais*, dans celle de *Conduché* et dans le dolmen de *Pech-Ombran*. Ces matériaux sont les seuls documents qui nous restent aujourd'hui sur les premiers habitants de notre pays; aussi avez-vous décidé, avec raison, que les rapports en contenant la description seraient insérés dans le *Bulletin* de la Société. M. Calmon a bien voulu prêter à cette publication le concours de son crayon, aussi obligeant qu'il est habile.

Dans le même ordre d'idées, mais se rapprochant un peu plus des temps historiques, notre nouveau collègue, M. Castagné, vous a lu un important travail dû aux consciencieuses et savantes recherches de son père, agent-voyer d'arrondissement en retraite.

C'est une *Etude sur les monuments mégalithiques dans le département du Lot*, accompagnée de nombreuses planches. Elle comprend les menhirs, les cromlecks, les abris sous roche, les dolmens et les tumuli. Par les fonctions qu'il a remplies et par sa compétence depuis longtemps établie, M. Castagné était mieux placé que personne pour entreprendre une œuvre de si longue haleine. Il a rendu un grand service à son pays en résumant dans cette étude les résultats de ses recherches et de ses observations.

Le dernier *Bulletin* contenait la fin de la publication du *Te Igitur*. Mes prédécesseurs ont été amenés, en pareille circonstance, à vous entretenir de ce monument de notre histoire locale; ils en ont fait ressortir la grande importance, et ont rendu à ses éditeurs, MM. Lacombe, Cangardel et Combarieu, un tribut d'éloges mérités. Je ne reviendrai pas sur ces appréciations; mais je dois appeler votre attention sur une chose qu'ils ne connaissaient pas encore, je veux dire les tables si complète et si méthodique qui accompagnent l'ouvrage; vrai travail de bénédictin dû à notre directeur actuel, M. Cangardel.

À côté du *Te Igitur*, qui nous donne la suite chronologique des faits et gestes de la cité cadurcienne, je suis heureux de vous signaler la production d'autres documents, qu'on pourrait appeler les miettes de l'histoire locale. Un collègue aussi érudit que chercheur infatigable, M. Greil, a bien voulu détacher de ses précieuses collections, pour nous en faire part: *l'Histoire des rivalités et des luttes entre deux hautes personnalités de la ville de Castelnaud-Montriat, vers 1780*. — *Le Récit d'une apparition merveilleuse, arrivée à Toulouse, en 1623, en la personne d'un quercynois*. — *Une grande gelée en Quercy, l'an 1767*, et enfin *Un épisode des premiers troubles révolutionnaires à Cahors*.

Si nous entrons, maintenant, dans le champ de l'histoire moderne, nous trouvons, d'abord, les intéressantes communications de M. Louis Combarieu. Notre savant collègue s'est attaché, cette année, à un sujet d'actualité, je veux dire aux grands et profonds événements qui ont bouleversé les dernières années du XVIII^e siècle. Au cours de plusieurs séances, il nous a lu dix lettres de Durand, de Gourdon, député à l'assemblée nationale de 1789, dans lesquelles sont relatés au jour le jour les épisodes de la vie révolutionnaire à Paris, et des documents sur les mouvements populaires dans le Bas-Quercy, de 1789 à 1791.

Un nouveau collègue, qui a déjà donné des preuves de sa profonde érudition, M. Cessac, dirige aussi, en ce moment, ses recherches vers la même période historique. Nous espérons que, bientôt, il voudra bien nous faire bénéficier de ses heureuses découvertes. Vous n'avez pas oublié, en effet, Messieurs, avec quel intérêt nous avons écouté sa conférence sur les monuments préhistoriques de l'Amérique; ses renseignements inédits sur quelques épisodes de la vie du poète Rougiès, et sa lecture de l'acte de reddition de la ville de Cahors à Jean Chandos.

M. Baudel, proviseur du Lycée d'Albi, qui avait bien voulu représenter la Société des Etudes du Lot à la réunion des sociétés savantes à la Sorbonne, nous a envoyé un compte-rendu très complet des séances auxquelles il avait assisté. Le même membre, dans une de nos séances, tenue au cours des vacances, nous a donné lecture de la continuation de son travail sur *l'Ecole Centrale*, fondée à Cahors pendant l'époque révolutionnaire.

Il me reste encore à vous signaler, Messieurs, deux travaux de statistique, qui ont leur place marquée dans notre *Bulletin*, je veux parler de *la Statistique des décès de la ville de Cahors*, par M. le docteur Lebœuf, et la *Bibliographie du Lot*, par notre zélé collègue, M. Girma.

Les lectures des travaux dont je viens de vous donner un rapide aperçu, ont été si je puis m'exprimer ainsi, les pièces de résistance de vos séances; mais, pour avoir une idée complète de l'intérêt qu'elles présentent, il faudrait pouvoir redire les nombreuses communications verbales et les discussions courtoises qui en sont comme les hors-d'œuvre et qui ne manquent ni de variété, ni de charme, ni d'utilité.

Qu'il me soit permis d'exprimer ici un regret et un vœu. Ainsi que vous avez pu vous en rendre compte, la plupart des travaux que j'ai signalés au cours de cette lecture, proviennent de membres de la Société résidant à Cahors; et, cependant, notre ville n'a le monopole ni des bons matériaux, ni des bons ouvriers pour les mettre en œuvre, c'est-à-dire ni des documents historiques et artistiques, ni des hommes aptes à en tirer parti au profit des lettres et des sciences. Invitons donc, d'une manière pressante, nos Collègues, messieurs les membres correspondants de la Société, à fouiller les archives des mairies, des fabriques, des notariats; à étudier les œuvres d'architecture et les objets d'art dignes d'intérêt, et à nous faire part du résultat de leurs recherches. Les communications qu'ils voudront bien nous adresser seront toujours bienvenues, et la publicité du *Bulletin* leur sera ouverte aussi largement qu'à celles des membres résidents.

Notre Société, en effet, et je le dis très haut en terminant ce rapport, fait appel à toutes les bonnes volontés; elle tend les bras à tous les travaux littéraires, scientifiques et artistiques pouvant intéresser notre département. Fidèle à sa tradition, et suivant l'exemple des autres sociétés d'études, elle ignore les coteries et les partis qui peuvent s'agiter en dehors de son domaine. Celui-ci, d'ailleurs, est assez fécond et assez vaste, pour que nous n'éprouvions ni le désir, ni le besoin d'en franchir les limites. Nous savons très bien qu'à cette condition, seulement, nous conserverons à notre chère Société son indépendance, sa cohésion, son énergie et sa prospérité.

J. DAYNARD,
Cahors, 23 décembre.
Secrétaire général.

L'AMOUR dans tous les temps, chez tous les peuples, titre plein de promesses, qui évoque aussitôt mille idées gracieuses, mille souvenirs charmants et fait revivre les figures oubliées de tous ceux que le terrible petit dieu a frappés de ses flèches, rois et bergères, princesses et baladins, poètes et filles de joie!

C'est celui d'une coquette publication que vient de mettre en vente aux prix de 1 fr. 50, — par la poste: 1 fr. 75, — la librairie B. SIMON et C^{ie}, rue Saint-Benoît, à Paris, et que nous recommandons à tous les amateurs de bonnes et franches gauloiseries.

Une poignée de contes, lestement troussés, trente gravures à damner saint Antoine, en voilà plus qu'il ne faut pour passer une bonne soirée... surtout si l'on est deux.

Lisez, Mesdames et Messieurs, **L'AMOUR dans tous les temps, chez tous les peuples**. Vous nous en direz des nouvelles... le lendemain matin.

LE MONDE ILLUSTRÉ, Bureau 43, Quai Voltaire, Paris — Sommaire du numéro du 23 fév. 1889. — Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Chronique des beaux-arts, par Olivier-Merson. — Nos gravures: Les troubles, à Rome; S. Em. le cardinal Pitra; Maroc; M. Jules Claretie; Le théâtre illustré; Le roi d'Annam; Le voyage de M. Roulet. — Craig Lynd Withaien, nouvelle, par R. de Maricourt. — Théâtre, par Hippolyte Lemaire. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Chronique du sport. — Le Monde financier. — Echecs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus.

Gravures: Les troubles de Rome; Le pillage des magasins; Réunions d'ouvriers près de Castello; Les patrouilles dans les rues. — S. Em. le cardinal Pitra. — Maroc: Arrivée à Tanger de M. Patenôtre; M. Féraud; Translation des restes de M. Féraud. — Anam: Capture de l'empereur Ham-Nghi. — M. Jules Claretie, de l'Académie française. — Revue des théâtres. — Vue du port de Trieste. — Le chat aux de Miramar. — Echecs, par S. Rosenthal. — Rébus.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 847^e livraison (23 février 1889). — Texte: Le commis de Bouvat, par J. Gardin. — Le fils de K tel, par Henri Payel. — En vedette, par Coori. — Tout droit, par ***. — Les costumes microscopiques, par ***. — Une partie de campagne, par Christophe.

Desins de Tofani, Ed. Zier, Christophe. Bureaux à la librairie Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79 à Paris.

LE TOUR DU MONDE. Nouveau journal des voyages. Sommaire de la 1467^e livraison (23 février 1889). Voyage dans la Sénégambie et dans la Guinée portugaise, par M. le capitaine Brosslard. — 1888. — Texte et dessins inédits. — Onze gravures d'E. Ronjat, P. Langlois, Thiriat, Th. Weber, G. Vuillier et A. de Bar, et une carte.

Bureaux à la librairie Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Le BON JOURNAL illustré, paraît deux fois par semaine. Bureaux 26, rue Racine, Paris. — Sommaire du numéro 301 (24 février 1889). — Louis Dépret: Un coup de maître. — Hector Malot, Mondaine (suite). — Ces bons petits collègues (suite). — Charles Diguët, Moi et l'Autre (suite). — Frédéric Soulié, Les Aventures de Saurain Ficht (suite).

St-NICOLAS, 40^e année. — Bureaux à la librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, à Paris. — Sommaire du numéro 12 (21 février 1889). — Le Proverbe de Pierrôt (Tante Nicole). Portrait du lauréat des devinettes. — Pendant les vacances, (Marie Melehor). Jeux de salon (Albert de Proville). — Maltaverne (Marthe Bertin). — Les Aventures du Prince Frangipane (Ernest d'Hervilly). — Le pari d'un Anglais. La boîte aux Lettres. — La Tirelire aux Devinettes.

Illustrations par J. Geoffroy, Thadée, Jazet, A. Gaillard, etc., etc.

LA NATURE. — Sommaire: Les nouvelles grottes des Cèvennes, hydrologie des Causses, rivière souterraine de Bramabiau, grotte de Dargilan; E.-A. Martel. — L'invention du marteau-pilon; G. M. — Les eaux artésiennes et les nouvelles oasis, de l'Oued Rir' (Algérie); G. Rolland. —

L'éclairage électrique de Dieulfit et Valéas; E. Hospitalier. — Histoire du baromètre, nouveau document; Félix H. Mont. — La planète Venus. — Les eaux chaudes des régions équatoriales, recherches de MM. A. Mantz et V. Mirrao. — Une voiture à trois roues; G. T. — Explosion d'une locomotive aux États-Unis. — Nuages artificiels pour la protection des vignes contre les gelées printanières; G. Mareschal. — Chronique — Académie des sciences: séance du 18 février 1889; S. Meunier. — Récréations scientifiques, mnémotechnie relative aux miroirs concaves et convexes; G. T. — Supplément: Boîte aux lettres, communications diverses. — Recettes et procédés utiles. Bulletin météorologique de la semaine.

Béni soit le jour où j'ai connu les Pâtes Giequel. Depuis bien des années je souffrais constamment de l'estomac, j'avais des vomissements de bile et de glaires, des maux de tête atroces, une constipation que rien ne pouvait faire céder, car les sels purgatifs ne faisaient que m'échauffer les intestins. J'étais devenu d'une faiblesse extrême. Depuis un mois je fais usage de vos bonnes **Pâtes Giequel**, et je suis complètement guéri. Malgré cela, envoyez-moi, je vous prie, 2 boîtes **Pâtes Giequel** contre le mandat-poste de 3 francs ci-joint, car je pourrai en distribuer aux malades de ma connaissance.

G. EBSTEIN, à Lille.
1 fr. 50 la boîte, dans toutes les Pharmacies.

Pour combattre le limphatisme, les gourmes, les éruptions de la peau chez les enfants pâles, chétifs et délicats, pour prévenir l'engorgement des glandes du cou, les faire fondre et ramener l'appétit, le Sirop de **Raifort iodé de Grimault et C^{ie}** est prescrit par tous les médecins à la place du sirop antiscorbutique. C'est un dépuratif par excellence, dans lequel l'iode est combiné avec le suc de cresson.

INJECTION BROU

40 ans de succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les *écoulements anciens ou récents*. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix: 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien 102, RUE RICHELIEU, PARIS

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Les **Cigarettes Indiennes de Grimault et C^{ie}** sont le remède le plus efficace connu contre l'asthme, l'oppression, l'insomnie et le catarrhe chronique. Chaque cigarette porte la signature Grimault et C^{ie}.

DENTS ET DENTIERS

Perfectionnés Garantis

Ayant mérité une Mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON DES MALADIES DES DENTS ET DES GENÇIVES

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

AUDOUARD

MEMBRE DE L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES DENTISTES DE FRANCE ET DE LA SOCIÉTÉ D'ODONTOLOGIE DE PARIS

CHIRURGIEN-DENTISTE

Des principaux Établissements d'Éducation du Lot et de la Corrèze

16, rue du Maréchal Brune, 16

à BRIVE

Poudre Dentifrice Alcaline - Elixir Leucodonté

PRÉVENANT LA CARIE ET LE DÉCHAUSSEMENT DES DENTS

Ordonnés depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Vignes américaines

Grande quantité de Boutures, de Racins et de plants greffés soudés, à des prix très réduits

ENVOI FRANCO DU PRIX-COURANT SUR DEMANDE

S'ADRESSER AU PROPRIÉTAIRE :

M. Victor COMBES

Membre de la Société des Agriculteurs de France, de la Société Agricole et Industrielle du Lot et du Conseil municipal.

A Vire, par Puy-l'Evêque (Lot)

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

LE TÉLÉGRAMME

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN
Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.

Le Télégramme sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande.
On s'abonne à Paris, 5, rue Coq-Héron
Trois mois: 12 fr.; Six mois: 24 fr.; Un an: 48 fr.

Le propriétaire-gérant, Layton.

OPÉRATIONS DE BOURSE

Toutes les Opérations de Bourse au comptant et à terme sont traitées sans commission ni courtage par la **BANQUE A. FRODEFOND**, 8, rue Drouot, à Paris (Onzième année). — La "Revue du Marché", grand Journal financier contenant les renseignements les plus précis sur toutes les valeurs de Bourse, propriété de la BANQUE A. FRODEFOND, est envoyée gratuitement sur demande affranchie.

Articles d'électricité

Monsieur Ch. DESPRATS, ayant trouvé dans l'Electricité une nouvelle branche à joindre à son industrie, s'est empressé de rechercher par un assortiment minutieusement fait, tous les articles de première nécessité; il offre à tous ceux qui voudront bien le favoriser de leurs commandes, des Sonneries, Tableaux, Piles, Boutons, Fils, Cables, etc., et tout ce qui ce rattache à cette industrie, à des conditions tout à fait avantageuses, défiant toute concurrence.

M. DESPRATS se met également à la disposition de tous ceux qui lui en feront la demande, pour l'établissement des plans et devis. Il se chargera de toutes les installations qu'on voudra bien lui confier.

Rue de la Liberté, 6, Cahors